



Compte-rendu du Comité de suivi du 12/01/2006

Participaient :

Administration: le DDE adjoint, Mme Mercier

Syndicats :CFDT, FO, CGT

Pour la CFDT : N. Lauzely - JA Camel

A l'ordre du jour de cette réunion :

1. Tour à blanc anticipé
2. Présentation intranet "Bourse aux postes"
3. Postes aux contrôleurs
4. Transferts au Conseil Général
5. Questions diverses

En début de séance, nous avons fait remarquer que la réunion du 22 décembre n'avait pas été annoncée comme un Comité de Suivi et que nous étions assez étonnés que l'administration nous propose un compte-rendu intitulé "Comité de suivi n°13". Le DDEA nous a expliqué qu'il n'y avait aucune mauvaise intention et qu'il voulait bien que cela ne soit pas considéré comme un CS. Après discussion, il nous a semblé opportun, à tous, que ce compte-rendu soit diffusé à l'ensemble des agents. Le compte-rendu fait par la CFDT est donc en ligne sous la dénomination : Comité de Suivi du 22 décembre 2005.

Conditions d'un "tour à blanc anticipé":

C'est à la suite des intentions du DRE (M. Crocherie) de faire un pré-positionnement DIR/SMO avant les dates officielles données en décembre (cf. compte-rendu du 22/12/05), du REA 2006 non finalisé, et en l'attente d'une deuxième circulaire en janvier (que nous n'avons toujours pas au 13 janvier 2006) que la direction de la DDE 82 souhaite faire un tour à banc dès le début février 2006. Nous avons demandé que l'expression "tour à blanc", pour ne pas entraîner une confusion de sens, soit remplacée par l'expression "tour anticipé".

Ce tour anticipé se ferait dans les conditions définies dans "la lettre d'information n°6" (processus de la bourse aux postes) du 15 novembre 2005, à compter de début février avec déroulement suivant :

- 1^{ère} quinzaine de février : bourse aux postes pour encadrement
- 2^{ème} quinzaine de février : analyse
- Début mars / fin mars : bourse aux postes pour autres agents
- 1^{ère} quinzaine d'avril : analyse

Sur le problème des effectifs autorisés (cf. CR du 22/12/05) le tour anticipé de pré-positionnement se ferait sur la base de :

- organigramme du Conseil Général (CG82), connu maintenant à 1 ou 2 postes à arbitrer rapidement.
- organigrammes DIR/SMO validés sous peu
- organigramme détaillé de la DDE 82 sur lequel il faut enlever le BOP CPPE et AUIP (cf. compte-rendu du 22/12/05) et les chefs d'équipe (2/3 à reverser sur routes).

Mais comme il faut une chaise pour tout le monde, il y aura autorisation de créer des postes dit "surnuméraires". Ce tour anticipé permettra donc de les identifier.

En terme de calendrier pour lancer ce pré-positionnement, il faut :

- la sortie de la 2ème circulaire prévue
- une journée à Paris (27/01/06) de l'ensemble des agents qui suivent le processus de bourse aux postes dans les services (pour la DDE 82 : SG + Chef BRH).
- arbitrage de le DGUHC sur le problème des chefs d'équipe d'exploitation à basculer sur les routes.
- cadrage de la DGPA sur DIR/SMO.

+ localement :

- connaissance des organigrammes détaillés de la DDE, du CG82, des DIR/SMO Sud-Ouest.
- que les autres DDE concernées par la DIR soient sur le même plan d'information et soient synchronisées avec nous (coordination régionale).
- que la "note du DRE" promise en décembre sur cette anticipation soit effective.
- que les agents CEI Montauban (LACRA) puissent faire un choix en toute connaissance de cause par rapport au problème du transfert de la section isolée à ASF (1ère réunion prévue le 25/01/06 à Paris).

Si l'ensemble de ces conditions sont réunies, la CFDT sera favorable au lancement d'un tour anticipé dès le mois de février au lieu du 15 avril 2006. Si c'est le cas, il faudra mettre à profit l'avancement de calendrier pour donner plus de temps à la concertation entre les différents tours.

Le DDEA a précisé que le processus pourra être interrompu à tout moment si les conditions changeaient.

Reste le problème du CTPS dans lequel les organisations syndicales se prononceraient sur l'organigramme détaillé et les effectifs.

Présentation du système de consultation des fiches sur intranet :

L'organigramme détaillé de la DDE, du CG82, de la DIR/SMO avec l'ensemble des fiches de postes sera disponibles sur intranet (même si une version papier sera disponible dans les services et subdivisions). Une présentation de la maquette nous a été faite avec un diaporama. Le système proposé semble correct et accessible et par conséquent nous convient.

L'administration nous fera parvenir rapidement un CD rom de l'ensemble complet pour que nous puissions vérifier les fiches de postes suite à nos remarques du 02 décembre 2005 tout en testant le système qui sera mis en ligne sur intranet.

Demande CGT d'ouverture de postes pour les contrôleurs :

La CGT avait fait une demande pour que les contrôleurs principaux et divisionnaires puissent accéder aux postes de chef de pôle ADS des subdivisions et aux postes de chef de bureau BCT (SERAT) et BTSR (SERAT) aux même titre que les B+ techniques et administratifs.

La direction estime que les postes sont ouverts en fonction des métiers, des cultures, des formations. Certains ne sont accessibles qu'aux administratifs, d'autres qu'aux techniques, etc

- Le pôle ADS par ses particularités, le métier voulu, les compétences requises ne sont pas du ressort des B exploitation.
- Le chef de bureau BCT (Bureau Conception Technique) ne correspond pas au rôle de chef de bureau du BET actuel, il va beaucoup plus loin, notamment dans ses missions particulières d'expertise, de pôle ressources et soutien dans l'AMO, et contrairement aux pôles Aménagement et IP des subdivisions, ce poste ne sera pas ouvert aux B exploitation.

- Pour le chef de bureau BTSR (Bureau Techniques et Sécurité Routière - Défense), la direction n'est pas hostile à l'ouverture de ce poste aux B+ exploitation.

Transferts au Conseil Général :

L'arrêté préfectoral de transfert est signé, notifié, publié. Sur les effectifs à transférer, le CG a signifié son accord au préfet.

Depuis le 01/01/2006, pour les ex RN 113 et 20, il y a mise à disposition auprès du CG. La convention est en préparation, elle doit être signée avant le 30 mars (identique à celle du FSL). Elle va lister les moyens mis à disposition du CG. Elle comprendra 3 annexes : relationnel – commandes et moyens financiers – problématiques de l'immobilier.

Pendant 1 mois et demi, 3 structures (composées de cadres DDE et CG) , 1 par annexe, vont fonctionner. Quelques principes ont été arrêtés :

- Pas de modifications des logiques et méthodes de la DDE
- Les subdivisions continuent VH, entretien, interventions d'urgence
- Service continu : 1 agent d'astreinte à Castel (RN 113) et 1 à Caussade (RN 20)

Le projet de convention devra passer en CLHS et CTPS avant transmission au préfet.

Parallèlement une réflexion est menée en accord avec le CG pour la future VH. Des visites communes DDE/CG auront lieu dans les subdivisions départementales et état concernées pour informations sur les nouvelles structures CG, l'homologie, les détachements.

La DDE prépare également un dossier foncier (limite domaine public) et un dossier "ouvrages".

Questions diverses :

La composition de la Commission Tripartite Locale est à la signature du préfet. Elle fonctionnera sur le modèle paritaire du CTPS (5 CGT - 4 CFDT – 1 FO).

Le prochain Comité de Suivi aura lieu le 31 janvier 2006.